



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat Général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2014

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

**CONCOURS INTERNE ET CONCOURS D'ACCÈS A
L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAER)**

SECTION : ÉCONOMIE GESTION

Option : COMMUNICATION ORGANISATION

**Rapport de jury présenté par Monsieur Alain HENRIET
Inspecteur général**

Président de jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION

Données statistiques

Analyse de la session

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Résultats

Définition de l'épreuve

Remarques générales sur le fond et la forme

Commentaires du jury

Conseils aux futurs candidats

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Résultats

Définition de l'épreuve

Appréciation des différents travaux

Conseils aux candidats

ANNEXE : SUJETS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

COMPOSITION DU JURY

Président : Monsieur Alain HENRIET – Inspecteur Général de l'éducation nationale

Vice-présidents : Madame Christiane DUPONT, Inspectrice de l'éducation nationale
Monsieur Philippe BERTON, Inspecteur de l'éducation nationale

Nom	Prénom	Grade	Académie d'affectation
ADDIS	DOMINIQUE	Professeure de lycée professionnel hors classe	NANCY
BELDAME	BENOÎT	Professeur de lycée professionnel classe normale	PARIS
CADAS	PHILIPPE	Professeur agrégé classe normale	POITIERS
CARLUS	PHILIPPE	Professeur de lycée professionnel classe normale	STRASBOURG
CHASSAING	MARIE PIERRE	Professeur de lycée professionnel classe normale	POITIERS
DUDRAGNE	NADINE	Professeure certifiée hors classe	CRETEIL
GRAVELINE	XAVIER	Professeur de lycée professionnel classe normale	AMIENS
HUMBERT	BRIGITTE	Professeur de lycée professionnel classe normale	VERSAILLES
LAINÉ	PASCAL	Professeur agrégé classe normale	LILLE
MAZOYER	MYRIAM	Professeure de lycée professionnel hors classe	LYON
MIONNET	BENOÎT	Professeur agrégé classe normale	LILLE
MORIN	VALERIE	Professeure certifiée classe normale	NANCY-METZ
OLLIER	ISABELLE	ECR Professeure certifiée classe normale	CLERMONT-FERRAND
ROBIN	LAURENT	Professeur de lycée professionnel classe normale	CLERMONT-FERRAND
SEGA	PEGGY	Professeure de lycée professionnel classe normale	POITIERS
TRINQUE	YOANN	Professeur de lycée professionnel classe normale	GRENOBLE

REMARQUES GÉNÉRALES

Observations générales sur la session

1 – Données statistiques

ADMISSIBILITÉ

Session 2014	Concours interne	CAER
Nombre de postes	13	3
Nombre d'inscrits	436	115
Nombre de candidats non éliminés	129 soit 29,50 % des inscrits	46 soit 40 % des inscrits
Nombre de candidats admissibles	30 soit 23,26 % des candidats non éliminés	6 soit 13,04 % des candidats non éliminés
Barre d'admissibilité	12,00	14,50
Moyenne des candidats admissibles	13,27	14,92

ADMISSION

Session 2014	Concours interne	CAER
Nombre de candidats présents	22 Soit 73.33 % des admissibles.	6 Soit 100.00 % des admissibles.
Nombre de candidats admis	13 Soit 59.09 % des présents	3 Soit 50.00 % des présents
Barre d'admission	10,67	12,17
Moyenne des candidats admis (admission)	14,08	12,67
Moyenne des candidats admis (admissibilité + admission)	13,73	13,39

2 – Analyse de la session

Malgré un taux de défection important entre les candidats inscrits et les candidats présents à l'épreuve d'admissibilité, le jury a pu convoquer pour l'épreuve d'admission un nombre significatif de candidats en fixant des barres relativement élevées. Tous les postes offerts ont pu être pourvus à l'issue de l'admission avec des barres correctes et surtout une moyenne des candidats admis tout-à-fait satisfaisante tant en public qu'en contrat privé.

Le concours CAPLP économie et gestion s'est tenu pour la dernière fois cette session dans le cadre de l'option « communication-organisation ». Il est destiné à être intégré dans la nouvelle option

« gestion et administration » pour être en phase avec l'évolution des enseignements du tertiaire administratif du baccalauréat professionnel à compter de la prochaine session.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

(commun concours interne et CAER)

Épreuves du CAPLP interne et du CAER - CAPLP - section économie et gestion

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuves d'admissibilité Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience		1
Épreuve d'admission Exploitation pédagogique d'un thème	1 h Exposé : trente minutes Entretien : trente minutes (préparation 3 h)	2

I/ ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

I – RÉSULTATS

Notes	N<6	6≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	N≥14	Total
Nombre de dossiers CAPLP	51	16	21	11	17	13	129
Pourcentage	39,53 %	12,40 %	16,28 %	8,53 %	13,18 %	10,08 %	
Nombre de dossiers CAER	7	10	11	4	6	8	46
Pourcentage	15,22 %	21,74 %	23,91 %	8,70 %	13,04 %	17,39 %	

La moyenne générale est de 7,72 pour le CAPLP et de 9,34 pour le CAER-CAPLP.

Les notes s'échelonnent de 2 à 16 pour le CAPLP et de 4 à 15 pour le CAER.

II – DÉFINITION DE L'ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Le **dossier est adressé par le candidat** au ministre chargé de l'éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il **note de 0 à 20**. Le dossier est soumis à une **double correction**. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte **deux parties**.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies

de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- ✚ dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- ✚ sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, **sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'**authenticité des éléments** dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être **attestée par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

- ✚ la pertinence du choix de l'activité décrite,
- ✚ la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- ✚ la structuration du propos,
- ✚ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- ✚ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- ✚ la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

III – REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME ET LE FOND

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013).

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- ✚ Faire partager les valeurs de la République
- ✚ Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- ✚ Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- ✚ Prendre en compte la diversité des élèves
- ✚ Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- ✚ Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- ✚ Maîtriser la langue française à des fins de communication
- ✚ Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- ✚ Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- ✚ Coopérer au sein d'une équipe

- ✚ Contribuer à l'action de la communauté éducative
- ✚ Coopérer avec les parents d'élèves
- ✚ Coopérer avec les partenaires de l'école
- ✚ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- ✚ Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- ✚ Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement. En particulier, au lycée professionnel :
 - Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- ✚ Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. En particulier, au lycée professionnel :
 - Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
 - Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.
- ✚ Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. En particulier, au lycée professionnel :
 - Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
 - Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
 - Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.
- ✚ Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une connaissance de ces compétences, mais également une construction de celles-ci lors du parcours professionnel. Pour autant, le dossier ne peut être construit comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours leur ayant permis de mobiliser ces compétences.

III-1 SUR LA FORME

D'une manière générale, les candidats ont respecté la contrainte de réalisation de deux parties distinctes comme l'impose la définition de l'épreuve.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- ✚ un strict respect des consignes : nombre de page, format de papier, police, interligne, marges, présence possible d'annexes,
- ✚ une mise en page claire et aérée,
- ✚ un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés),
- ✚ une orthographe et une syntaxe irréprochables,
- ✚ un dossier relié et paginé (pour en faciliter la manipulation).

III-2 SUR LE FOND

Partie 1 du dossier

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un banal curriculum vitae. Selon la richesse de son parcours, il est invité à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées.

Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la formation initiale et du parcours professionnel (enseignant ou non enseignant) valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie et gestion.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée.

Parfois, le candidat développe une partie plus personnelle en présentant ses valeurs dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner, et peut laisser transparaître les traits saillants de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il est adossé à la pratique afin d'éviter de rester dans le registre de l'intention et de l'idéalisation des missions.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un enseignant en économie et gestion option communication et organisation dans l'exercice de son métier en lycée professionnel.

Partie 2 du dossier

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de sélectionner et de présenter une séquence de formation personnelle dans laquelle il témoigne d'une maîtrise de contenus scientifiques et techniques et valorise ses réflexions didactique et pédagogique.

La situation professionnelle, adaptée au public visé, s'inscrit dans le champ de la spécialité et/ou de l'expérience professionnelle du candidat. Elle s'intègre dans un plan de formation construit.

Le jury regrette :

- des séquences de formation trop peu développées ou théoriques, parfois même sans précision sur l'intention pédagogique,
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sans analyse critique du candidat et révélant parfois une méconnaissance des concepts évoqués,
- un champ lexical restreint, une utilisation peu appropriée, voire peu maîtrisée, du vocabulaire en rapport avec la spécialité choisie,
- des annexes absentes ou non explicitées, voire inutiles. Le candidat est libre d'annexer un ou deux documents pertinents. S'il fait ce choix, les annexes sont en lien avec la situation professionnelle proposée et procurent une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques et techniques,
- ont mis en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique (les intentions pour les élèves, les objectifs, les pré-requis, le choix des documents supports...) et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion,

- proposent une formulation analytique et pas uniquement descriptive des phases de la séquence,
- démontrent la capacité du candidat à poser un regard réflexif sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement,
- intègrent des annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées,
- proposent une évaluation vérifiant l'atteinte des objectifs initialement prévus.

IV - COMMENTAIRES DU JURY

Le concours interne vise à recruter des professeurs dont la vocation principale est d'enseigner en classes de lycée professionnel. Cela exige de la part des candidats qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels ces programmes et référentiels reposent. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité, des débats qui les animent et de leurs évolutions.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation du numérique au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Dans le cadre d'un recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression sont des pré-requis auxquels le jury veille avec une très grande attention.

V - CONSEILS AUX CANDIDATS

La clarté, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs. La forme imposée implique une présentation soignée et de qualité professionnelle, respectant les consignes de l'arrêté : concision et structuration.

Le jury invite les candidats à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie, qui participe à la qualité du dossier. Il est recommandé aux candidats d'identifier les contraintes, les leviers de réussite ou encore les difficultés rencontrées tout en évitant une modélisation de l'enseignement.

Il serait souhaitable que les candidats favorisent une approche de leur activité en termes d'objectifs, de compétences, qu'ils la décrivent en s'appuyant sur les spécificités de la filière. C'est pourquoi la mise à jour des connaissances didactique, pédagogique et technologique liées aux nouveaux référentiels est indispensable (scénarii, conditions de professionnalité, passeport professionnel, environnement numérique intégré, outils collaboratifs ...).

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement lourd. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect de la définition du dossier et la prise en compte de recommandations.

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

I – RÉSULTATS

Notes	N<6	6≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	N≥14	Total
Nombre de dossiers CAPLP	6	2	1	3	3	7	22
Pourcentages	27,27 %	9,09 %	4,55 %	13,64 %	13,64 %	31,82 %	
Nombre de dossiers CAER	0	2	0	2	1	1	6
Pourcentages	0 %	33,33 %	0 %	33,33 %	16,67 %	16,67 %	

La moyenne générale est de 10,32 pour le CAPLP et de 10,17 pour le CAER-CAPLP.

Les notes s'échelonnent de 2 à 19 pour le CAPLP et de 6 à 15 pour le CAER.

II – DÉFINITION DE L'ÉPREUVE EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Durée de la préparation : 3 heures

Le thème porte **sur le champ professionnel correspondant à la section et comporte des aspects économiques et juridiques**. Des documents peuvent être remis au candidat par le jury.

L'épreuve comprend **un exposé** (30 minutes maximum) **et un entretien avec le jury** (30 minutes maximum).

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours, sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles, sa connaissance des référentiels et programmes d'enseignement, son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

Lors de l'entretien, **dix minutes maximum** pourront être réservées à un échange **sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les programmes de référence, sur lesquels porte l'épreuve d'admission, sont ceux des enseignements technologiques et professionnels conduisant aux diplômes des niveaux V, IV et III dans la spécialité correspondant à la section.

III – COMMENTAIRES SUR L'ÉPREUVE

Les sujets proposés faisaient explicitement référence aux compétences professionnelles décrites par le référentiel du baccalauréat professionnel « gestion administration » et rappelaient les attentes du jury.

Le candidat peut utiliser tout document utile pour la construction d'une séquence pédagogique.

Cette année, les thèmes proposés aux candidats ont été les suivants (voir annexes) :

- ✚ le déménagement d'une organisation
- ✚ le lancement d'un nouveau produit
- ✚ l'intégration d'un nouveau salarié

Les annexes éventuellement proposées dans le sujet sont une piste pour lancer la réflexion sur le thème.

Chaque sujet devait être exploité sous la forme d'un scénario pédagogique mettant en avant les transversalités possibles notamment économiques et juridiques, ateliers rédactionnels, etc.

L'EXPOSÉ

Les meilleurs candidats ont su présenter des exposés structurés, développés et argumentés en restant dans l'objectif pédagogique de la spécialité. Ils ont su mener une analyse didactique pertinente et réflexive en utilisant le référentiel à bon escient. Ils ont su intégrer l'usage des outils numériques dans la séquence. Ils ont été capables de structurer leur pensée, de communiquer de manière appropriée, d'intégrer des connaissances scientifiques adaptées et de faire preuve d'autocritique.

Les autres candidats présentaient des insuffisances pédagogiques et didactiques. La gestion du temps de l'exposé est souvent mal maîtrisée, avec une durée très insuffisante, qui ne permet pas d'exploiter toute la richesse du thème. Les travaux et les outils proposés sont parfois inadaptés ou inexistantes lors des scénarii présentés. Par manque de connaissances scientifiques de la spécialité et de l'utilisation du référentiel, la réflexion est restée parfois trop superficielle sur les pratiques pédagogiques et transversales.

L'ENTRETIEN

L'entretien doit permettre au candidat de justifier ses choix pédagogiques (rôles de l'équipe pédagogique, rôles des élèves), et d'élargir sa réflexion à d'autres domaines, comme par exemple la connaissance du lycée professionnel, des métiers, des pratiques professionnelles, des enseignements économiques et juridiques, de l'intérêt et des services du numérique

Le jury déplore, d'une façon générale, un manque de réflexion sur les modalités et les choix de l'évaluation des compétences.

V - CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour se préparer, le candidat doit :

- ✚ connaître l'enseignement professionnel dans toutes ses dimensions (certification intermédiaire, contrôle en cours de formation, périodes de formation en milieu professionnel...),
- ✚ mettre à jour ses connaissances de tous les diplômes concernés par la spécialité et d'appréhender l'éventail possible de ses interventions en qualité de professeur d'économie et gestion,
- ✚ maîtriser les référentiels du « « tertiaire administratif » et le programme d'économie droit ;
- ✚ entrer impérativement en contact avec une équipe pédagogique pour observer et analyser des pratiques pédagogiques (séquences, scénarii, ateliers rédactionnels, PFMP,...) pour les candidats qui ne sont pas en situation d'enseignement,
- ✚ être capable d'analyser ses pratiques de manière réflexive.

Pour préparer le scénario pédagogique à présenter au jury, le candidat doit :

- ✚ lire le sujet, les consignes et traiter uniquement le thème proposé
- ✚ structurer la présentation du scénario :
 - positionnement de la séquence dans le plan de formation, pré-requis, compétences visées,
 - organisation pédagogique proposée,
 - organisation du travail des élèves et du suivi du déroulement du scénario
 - contenu du scénario
 - intégration des outils numériques
 - évaluations envisagées
 - modalités didactiques et intentions pour les élèves

Il est nécessaire de diversifier les méthodes d'enseignement et les supports professionnels au cours de la séance présentée pour favoriser l'implication, l'écoute et le travail des élèves.

Une bonne connaissance des pratiques en entreprise constitue un atout pour contextualiser son enseignement.

Pendant l'exposé, il est conseillé au candidat de :

- ✚ se présenter et présenter en quelques mots son parcours professionnel,
- ✚ gérer le temps imparti,
- ✚ structurer son exposé,
- ✚ utiliser un vocabulaire adapté, tant sur le plan professionnel que scientifique.
- ✚

Pendant l'entretien, il est conseillé au candidat de :

- ✚ ne pas chercher à monopoliser la parole,
- ✚ soigner sa communication et sa tenue,
- ✚ manifester du dynamisme et de la réactivité,
- ✚ envisager l'élargissement de sa réflexion,
- ✚ faire preuve de recul, d'autocritique quand cela est nécessaire.

ANNEXE

Sujets portant sur l'exploitation pédagogique d'un thème

Concours interne CA/PLP et CAER

**Section : économie gestion
option communication et organisation**

Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum) -
Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de baccalauréat professionnel gestion administration, vous devez traiter le thème suivant :

Le déménagement d'une organisation

Vous vous attacherez à présenter votre réflexion en proposant un scénario pédagogique dont vous déterminerez la durée, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir. Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et juridiques liés au thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes en votre possession.

Concours interne CA/PLP et CAER

**Section : économie gestion
option communication et organisation**

Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum) -
Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de baccalauréat professionnel gestion administration, vous devez traiter le thème suivant :

Le lancement d'un nouveau produit

Vous vous attacherez à présenter votre réflexion en proposant un scénario pédagogique dont vous déterminerez la durée, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir. Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et juridiques liés au thème.

L'annexe jointe permet d'éclairer la problématique du thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes en votre possession.

ANNEXE

Prix de l'innovation Fruit Logistica : ils ont réinventé la consommation de légumes !



Des légumes prêts à aller au barbecue, dans un emballage en aluminium 100% recyclage, c'est le produit gagnant au prix de l'innovation du salon Fruit Logistica

Des légumes prêts-à-griller dans un emballage recyclable, de la chapelure de légumes ou encore des salades à acheter en terre pour une fraîcheur optimale; à Fruit Logistica, le salon berlinois des fruits et légumes, on réinvente à coup sûr la façon de consommer des légumes.

Certes, il faut trouver des solutions modernes pour faire manger, à l'avenir, plus de fruits et légumes aux consommateurs. A Fruit logistica, le salon des fruits et légumes qui se termine aujourd'hui à Berlin, les produits

d'avenir sont sous les feux des projecteurs.

Parmi les 60 projets retenus pour le prix de l'innovation, trois ont été distingués pour cette édition 2014.

Le premier prix revient à la société suisse Eisberg. La compagnie helvétique a créée, fin 2012, une gamme de deux assortiments de légumes prêts-à-griller.

Publié le 07 février 2014 par Julie DELVALLÉE / LSA

Concours interne CA/PLP et CAER

Section : économie gestion option communication et organisation Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum) -
Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de baccalauréat professionnel gestion administration, vous devez traiter le thème suivant :

L'intégration du salarié au sein de l'organisation

Vous vous attacherez à présenter votre réflexion en proposant un scénario pédagogique dont vous déterminerez la durée, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir. Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et juridiques liés au thème.

L'annexe jointe permet d'éclairer la problématique du thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes en votre possession.

Annexe

« Comment définir un processus d'intégration efficace pour le nouveau collaborateur et pour l'entreprise ? »

L'importance du processus d'intégration pour la réussite pleine et entière du recrutement d'un nouveau collaborateur et pour sa contribution à plus long terme n'est plus à démontrer. Si des problèmes de temps et d'organisation sont souvent évoqués par les entreprises pour expliquer ces lacunes, les difficultés relèvent peut-être davantage des ambiguïtés liées à la notion d'intégration. C'est peut-être en clarifiant leurs besoins et en mesurant mieux les enjeux de l'intégration que les entreprises pourront plus facilement définir de bonnes pratiques d'intégration et en faire un élément valorisant de leur culture.

Le temps de l'intégration

À l'image des recrutements lancés très souvent dans l'urgence, la première ambiguïté de l'intégration est le temps.

- Quand le collaborateur devra-t-il être opérationnel ?
- Combien de temps lui faudra-t-il pour être opérationnel et contributif ?
- Comment l'entreprise peut-elle contribuer à la convergence de ces deux temps ?

C'est souvent par l'acte de recrutement que l'entreprise tente de répondre aux 3 questions. Ce qui aboutit à une intégration informelle du type « Saute et nage » sur un temps court. La capacité du nouveau collaborateur à s'auto-intégrer et l'aide des autres salariés sont déterminantes.

Les ingrédients d'une intégration réussie

Une fois le contrat signé, l'étape d'intégration est souvent un mixte de satisfaction, voire de soulagement, et d'anxiété pour le nouveau collaborateur, pour le manager et pour les autres collaborateurs de l'entreprise.

Un processus d'intégration efficace est un mixte de procédures structurées et d'interactions pour réduire cette anxiété, pour favoriser la courbe d'apprentissage technique et social et stimuler l'adhésion du nouveau collaborateur et des personnes déjà présentes dans l'entreprise.

*<http://www.latribudesexperts.fr/>
09/01/2013*